

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES FINANCES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le mercredi 18 octobre 2023
20h00**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Est absent :	Pierre Morais	Maire suppléant

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 20h05 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Aucun citoyen de présent.

Résolution: 2023-002-CF

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 5.1 « Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucun.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Rapport sur les états financiers du Fonds général en date du 30 septembre 2023.

Pour information.

Le directeur général, Roger Robichaud, présente le rapport sur les états financiers du Fonds général en date du 30 septembre 2023 et répond aux questions des membres du conseil municipal.

3.2 Rapport sur les états financiers du Fonds Eau et Égouts en date du 30 septembre 2023.

Pour information.

Le directeur général, Roger Robichaud, présente le rapport sur les états financiers du Fonds Eau et Égouts en date du 30 septembre 2023 et répond aux questions des membres du conseil municipal.

4. AUTRES

- Aucun.

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2023-003-CF

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Guy Basque

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Articles 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

Résolution: 2023-005-CF
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Joanne Doiron

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Chantal Mazerolle propose que la réunion soit levée à 21h15 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal